



Le 20 novembre 2020

Nouvelle occupation temporaire: une Maison de la coordination sociale s'installe à Laeken.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles s'est réuni aujourd'hui pour désigner le nouveau gestionnaire temporaire du bâtiment situé au n°160 Boulevard Emile Bockstael. Désormais, les ASBL Picol et Convivence seront maîtres des lieux avec leur projet de Maison de la coordination sociale.

Ce bâtiment, à l'origine acquis par la Ville de Bruxelles dans le cadre du contrat de quartier durable Bockstael en 2014, a fait le fruit d'un appel à projet portant sur l'élaboration, la coordination et la gestion du projet d'occupation transitoire. Cet appel à projet s'inscrit dans la politique de développement des occupations temporaires en lien avec sa lutte contre les bâtiments inoccupés, élaborée dans l'accord de majorité. Par l'occupation temporaire des lieux durant trois années, la Ville de Bruxelles permet une transition afin de nourrir ses réflexions sur la future affectation finale du site.

« L'ambition première de la Ville est de rendre le lieu aux riverains avec une programmation centrée sur le quartier et ses besoins » explique **Lydia Mutyebele**, Echevine du Patrimoine Public. Les candidats sélectionnés pour reprendre la gestion temporaire du site sont les ASBL Picol et Convivence, qui ont proposé le projet de « Maison de la coordination sociale ». Le projet respecte la condition principale de la Ville : trouver un ancrage local, en tant qu'il a pour objectif de rassembler dans un même lieu une diversité d'acteurs et d'activités pour amplifier les synergies entre les publics et entre associations sur les problématiques qu'elles traitent.

La Maison de la coordination sociale se présente donc comme un lieu de travail et de rassemblement entre différentes associations locales et s'inscrit dans la continuité du contrat

de quartier durable. Des espaces de travail seront mis à disposition à titre gratuit et une contribution financière sera demandée aux associations en fonction des frais engendrés par l'occupation (chauffage, électricité, eau) et de leur capacité financière.

La tâche principale des gestionnaires sera d'assurer les travaux de sécurisation et la sélection des futurs occupants en concertation avec le comité d'avis de la Ville. Pour ce faire, « *la Ville entend les aider doublement en leur octroyant la somme de 45 000 euros pour les frais de sécurisation accompagnés d'une enveloppe de 15 000 euros maximum par année d'occupation* » ajoute **Lydia Mutyebele**.

Pour la suite, des travaux sont attendus dans le bâtiment pour permettre l'ouverture des portes au printemps prochain.

Contact Presse :

Géraldine Rademaker, Cabinet de Lydia Mutyebele, Echevine du Logement, du Patrimoine Public et de l'Égalité des chances – 0490 42 76 73 – Geraldine.Rademaker@brucity.be